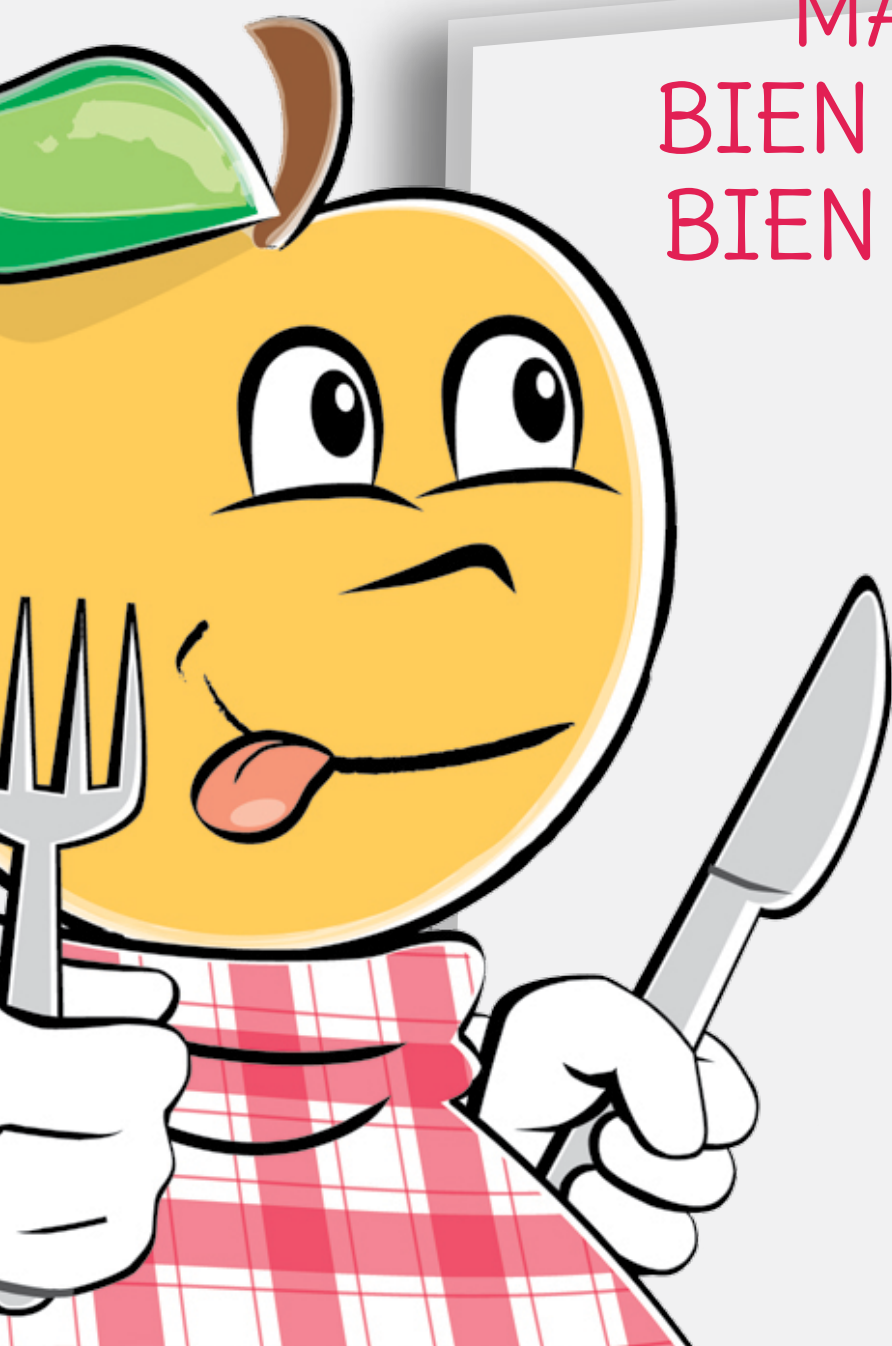


BONNE RENTRÉE À TOUS
ET À BIENTÔT
SUR CDE14.FR,
LE SITE DU BIEN
MANGER,
BIEN GRANDIR,
BIEN S'ÉVADER



L'accueil de la Caisse des écoles :
rez-de-chaussée de la **Mairie du 14^{ème}**,
dans l'espace **Relais Information Famille**.
Les horaires: du **lundi au vendredi** de
8h30 à 17h et le **jeudi** de **14h00 à 19h30**.

Pour les informations diverses,
vous pouvez consulter le site internet :
www.cde14.fr
Tél : **01 45 40 40 01**
Mail : cde14@cde14.fr

La lettre de la Caisse des écoles 14^e

Rentrée 2019

www.cde14.fr



**INSCRIPTION
AU RESTAURANT SCOLAIRE
ET RENOUELEMENT
DU QUOTIENT FAMILIAL**

Menu

**DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 2019
ET AVANT LE 31 JUILLET 2019**

- **À L'ACCUEIL DE LA CAISSE DES ÉCOLES**
- **PAR MAIL**
- **PAR COURRIER POSTAL**



Tarifs 2019 - 2020



CACUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Quotient familial (en euros)	Tarifs par repas (en euros)
• Inférieur ou égal à 234	• 0,13
• Inférieur ou égal à 384	• 0,85
• Inférieur ou égal à 548	• 1,62
• Inférieur ou égal à 959	• 2,28
• Inférieur ou égal à 1370	• 3,62
• Inférieur ou égal à 1900	• 4,61
• Inférieur ou égal à 2500	• 4,89
• Inférieur ou égal à 3322	• 5,10
• Entre 3333 et 5000	• 6,00
• Supérieur à 5000	• 7,00



ATTENTION !

SANS CALCUL DE VOTRE QUOTIENT FAMILIAL, LE TARIF MAXIMUM DE 7,00 EUROS SERA APPLIQUÉ.

FACTURATION...

La facturation est établie par périodes de vacances à vacances, sur la base de la fiche d'inscription remplie par vos soins.



● **Règlement en ligne** sur www.cde14.fr.

● **Les règlements en espèces** sont possibles auprès de la régie (mairie du 14^{ème}, bureau 217).

● **Règlement par chèque** à l'ordre de la régie de la CDE 14 : vous pouvez remettre votre chèque auprès du Directeur d'école, à la régie (bureau 217 en mairie du 14^{ème}), ou l'adresse par voie postale.

Marche à suivre

NOUVEAUX INSCRITS

SI AUCUN DE VOS ENFANTS NE FRÉQUENTAIT LA RESTAURATION SCOLAIRE CETTE ANNÉE.

Merci de vous présenter à l'accueil de la Caisse des Écoles munis des documents suivants :



BIENVENUE À LA CANTINE !

- LE LIVRET DE FAMILLE

- L'ATTESTATION DE PAIEMENT CAF en cours de validité sur laquelle figure le quotient CAF

OU

- L'AVIS D'IMPOSITION OU DE NON IMPOSITION 2018 (basé sur les revenus 2017) uniquement si vous n'êtes pas allocataire CAF

RÉINSCRIPTIONS

MERCI DE TRANSMETTRE À L'ACCUEIL DE LA CAISSE DES ÉCOLES, PAR COURRIER OU PAR MAIL :

- LE BULLETIN D'INSCRIPTION 2019-2020, en cas de modification des jours de présence (document disponible sur nos formulaires en ligne cde14.fr)

- L'ATTESTATION DE PAIEMENT CAF en cours de validité sur laquelle figure le quotient CAF

OU

- L'AVIS D'IMPOSITION OU DE NON IMPOSITION 2018 (basé sur les revenus 2017) uniquement si vous n'êtes pas allocataire CAF



CALCUL DU NOMBRE DE PARTS

- 1 ou 2 parents et 1 enfant* = 2,5 parts

- 1 ou 2 parents et 2 enfants* = 3 parts

- 1 ou 2 parents et 3 enfants* = 4 parts

- 1 ou 2 parents et 4 enfants* = 4,5 parts

- au delà du 4ème enfant, ajouter 0,5 part par enfant*

* Pour chaque enfant handicapé, ajouter 0,5 part supplémentaire

QUOTIENT FAMILIAL

RESSOURCES
MENSUELLES

+

PRESTATIONS
CAF

NOMBRE DE PARTS